



Décision n° 314 / 2020
AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de modification 1.2 - Procédure n° : 2019/024 Construction d'un centre de transfert des déchets - lot 1 (terrassement - Vrd - espaces verts) - tranche ferme

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 10 octobre 2019 relative à l'attribution du marché "Construction d'un centre de transfert des déchets - Lot 1 (Terrassement - VRD - Espaces verts)" à SECTP, RD 150, 3 rue des Varennes, 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCH pour un montant de 505.170,70 € HT soit 606.204,84 € TTC, (20% TVA) ;

Vu la décision du Président du 13 décembre 2019 approuvant la modification 1.1 pour un montant en plus de 26.740,00 € HT soit 32.088,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Q en +		€ 13.695,36
Q en -	-	€ 322,86
Total HT	=	€ 13.372,50
TVA	+	€ 2.674,50
TOTAL	=	€ 16.047,00

Considérant qu'une offre a été reçue à cette fin le 7 février 2020 ;

Considérant que le montant total de la modification et des modifications précédentes déjà approuvées dépasse de 7,94% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 519.044,70 € HT soit 622.853,64 € TTC, (20% TVA) ;

AR PREFECTURE

017-200041523-20200708-DEC314_2020-AU
Reçu le 08/07/2020

Marchés publics

Considérant la motivation de la modification :

La connexion au réseau EU public étant impossible : pose d'une cuve de 6m3 pour la récupération des eaux de lavage des quais.

Le regard de vannage : re direction des eaux en fonction lavage des quais / eaux pluviales

Suite à l'implantation de bungalow : rognage des espaces verts ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'approuver la modification 1.2 du marché "Construction d'un centre de transfert des déchets - Lot 1 (Terrassement - VRD - Espaces verts)" pour le montant total en plus de 13.372,50 € HT soit 16.047,00 € TTC, (20% TVA).

Article 2 : De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Fait à Jonzac,

Le 08 JUIL. 2020

Le Président

Claude BELOT

Président empêché,
Le Vice-Président
M. Jacky QUESSON

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17502 JONZAC Cedex